

## Contrôle technique et complaisance (suite) : réactions... en chaîne

vendredi, 14 mars 2014



Les possibles complaisances de centres de contrôle technique évoquées dans [notre article paru la semaine dernière](#) se sont avérées un joli pavé dans la mare... Outre vos réactions en effet, le CNPA a récemment diffusé un communiqué de presse pour défendre l'écrasante majorité des contrôleurs qui font consciencieusement leur métier, dans le respect des règles édictées. On attend avec impatience la réponse du ministère, qui nous a promis de nous répondre...

La [prise de position de Raymond Minez, président national de la branche du Contrôle Technique à la FNAA](#), fait jaser... Forcément: en déclarant publiquement que derrière les bons chiffres apparents du contrôle technique se cachent en fait certaines pratiques douteuses, il jetait un sacré pavé dans la mare! Vous avez été plus de 2500 à vous pencher sur cet article...

Plusieurs témoignages émanant tout autant de professionnels du contrôle technique que d'experts automobile sont ensuite venus prolonger l'article (pour les voir, [cliquez ici](#)) en corroborant cet inquiétant phénomène. Un lecteur évoque en effet une concurrence devenue déloyale, notamment en raison de l'apparition de centres low cost porté par l'absence de charges durant sa période de lancement. Résultat : contrôleur depuis 18 ans à la tête de trois centres jusqu'à récemment, il n'en a plus que deux aujourd'hui, dont un sérieusement en danger... En raison de la concurrence entre centres, le marketing semble dangereusement cotoyer la réglementation. Bref, que «le dieu pognon est passé par là...».

Et des témoignages d'experts viennent enfoncer le clou : quand l'un évoque «certains 'contrôleurs', complices de 'vendeurs de voiture de cabanon'», un autre déclare que «toutes les semaines, en tant qu'expert, nous avons des dossiers avec des CT étrangement vierges ou n'indiquant que la moitié des défauts»! Et de souhaiter ardemment des contrôles plus sévères ainsi qu'une limitation du nombre d'ouverture de nouveaux centres, ce genre de pratique jetant l'opprobre sur toute une profession...

## **Le CNPA monte au créneau**

Vendredi dernier, le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) s'est emparé du sujet à travers un communiqué intitulé *«Le défi des contrôleurs techniques ne réside pas dans leur intégrité»*. Parfaitement dans son rôle, l'organisme syndical y défend une profession *«particulièrement encadrée et surveillée par l'Administration»* ; une profession *«très largement composée de professionnels impliqués et soucieux de réaliser au mieux leur mission de service public»*. Et le CNPA a doublement raison, d'autant que les questions posées par Raymond Minez et la FNAA dans notre précédent article ne prétendent pas autre chose que de stigmatiser les dangers de certains excès, pas de soupçonner toute une profession de mal agir...

Le CNPA tient ainsi à rappeler les résultats des quelques 1 500 visites de contrôle réalisés par les DREAL sur le terrain, lesquelles n'ont donné lieu qu'à 25 retraits d'agrément et un peu plus d'une quarantaine de rappels à l'ordre. Et de conclure que *«ce bilan révèle que l'impunité n'est pas de mise dans le secteur»*, les infractions n'ayant touché que 4% environ du nombre de centres de contrôle techniques en France.

Pour le CNPA, *«stigmatiser quelques comportements isolés ne permettra pas de résoudre les grandes problématiques auxquelles la profession est confrontée»*, et *«refuse que l'écrasante majorité des professionnels subisse une image ternie par le comportement de quelques uns»*.

## **265 centres concernés?**

Reste que toute l'argumentation est basée sur un échantillon de 1500 visites pour autant de centres; ramenée à la population totale du nombre de centres de contrôle technique, soit 6130 auxiliaires inclus (source: UTAC-OTC au 31 décembre 2013), la valeur obtenue (via une simple règle de trois) n'est plus vraiment neutre: 265 centres pourraient ainsi être possiblement taxés d'infraction, soit plus de 4,3% d'entre eux....

De la même manière qu'il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain -tous les contrôleurs n'étant évidemment pas dans ce cas-, il ne s'agit pas non plus de passer sous le silence un phénomène qui non seulement peut s'avérer dangereux sur le plan de sécurité pour tous les usagers de la route, mais permet en outre à certains professionnels de s'affranchir de règles strictes pour gagner un peu plus d'argent. Et ce, au détriment des autres acteurs du secteur.

Pour en avoir le coeur net, nous avons cherché à contacter le bureau de l'animation du contrôle technique. Il ne nous a pas encore répondu, mais il a promis de le faire très rapidement.

Comme d'habitude, on vous tient au courant...